

BROCHURE TECHNIQUE

CHAMPIONNAT NATIONAL INDIVIDUEL MIXTE DE

GYMNASTIQUE

20 et 21 mai 2017

La Motte Servolex (73)



LA FÉDÉRATION SPORTIVE ET CULTURELLE DE FRANCE

UNE FÉDÉRATION AFFINITAIRE MULTI-ACTIVITÉS

Créée en 1898, La Fédération Sportive et Culturelle de France (FSCF) développe et propose **des activités liées aux domaines sportifs, artistiques et culturels, des activités socio-éducatives ainsi que des actions de loisir pour tous**. Forte de ses 230 000 licenciés et 1650 associations affiliées, la FSCF encourage l'accès à la pratique de ses activités sous toutes ses formes : **initiation, découverte, loisir et/ou compétition**.

Reconnue d'utilité publique, la FSCF est ouverte à tous sans distinction, dans le respect des idées, des possibilités et des particularités de chacun.

La Fédération Sportive et Culturelle de France **organise de nombreuses compétitions, manifestations et autres rencontres** toutes placées sous le signe de la convivialité et animées par la même ambition, celle du partage et de l'épanouissement dans la pratique de son activité.

Outre les activités qu'elle propose, la FSCF **favorise la formation des bénévoles et des professionnelles** (Brevets fédéraux, BAFA/BAFD, Brevets professionnels, Certificats de qualification, etc). La Fédération développe ainsi depuis de nombreuses années un programme de formation ambitieux tant pour l'encadrement bénévole que professionnel.

LE PROJET ÉDUCATIF DE LA FSCF

La Fédération Sportive et Culturelle de France défend un projet éducatif basé sur des valeurs universelle et humanistes. A travers ses différentes pratiques et actions qu'elle propose, la fédération vise à l'épanouissement harmonieux de la Personne dans toutes ses dimensions.

Dans cet esprit la Fédération Sportive et Culturelle de France fonde ses objectifs éducatifs essentiellement sur des valeurs d'ouverture, de respect, d'autonomie, des responsabilités et de solidarité.

// CHIFFRES CLES

- Plus de 230 000 détenteurs d'une licence.
- 1 650 associations affiliées.
- Une présence dans 82 départements métropolitains ainsi qu'en Guadeloupe, en Martinique, à la Réunion et en Polynésie Française et dans 21 ligues régionales.
- 40 000 responsables bénévoles.
- 18 000 participants aux manifestations nationales.
- 50 compétitions ou rencontres nationales organisées chaque année.
- 14 000 stagiaires sur l'ensemble du territoire.
- 1 700 formateurs.
- 1 800 stagiaires BAFA/BAFD.



LE MOT DU PRÉSIDENT GÉNÉRAL



Les rassemblements fédéraux célèbrent chaque année les vertus du sport et de la culture. Vecteurs d'éducation et de socialisation, facteurs de lien social, porteurs de valeurs de solidarité et de respect, ils sont aussi l'occasion de mettre en valeur l'esprit associatif qui les anime.

Que seraient nos manifestations sans cet esprit de partage et d'ouverture aux autres, sans cette « mobilisation des générosités » dont parlait François Bloch Lainé lorsqu'il évoquait *Les spécificités méritoires des associations* ?

La fédération est riche des hommes et des femmes qui la composent. Cette richesse tient au dynamisme et à l'engagement de ses milliers de bénévoles, qu'ils soient dirigeants ou non, occasionnels ou réguliers. Tous sont essentiels. Ils sont les forces vives de la fédération.

Parmi ceux-ci, tous ceux qui ont pris une part active à l'organisation de la manifestation qui vous rassemble aujourd'hui. L'ardeur et la passion qu'ils ont déployées pour faire de cet évènement un moment festif et convivial méritent notre reconnaissance.

Au nom du comité directeur, je félicite et je remercie chaleureusement l'association organisatrice pour le travail réalisé, les adhérents pour leur participation, la municipalité pour son accueil, les partenaires publics ou privés pour leur accompagnement.

Bon week-end à tous !

Christian Babonneau

01/ CONSIGNES GENERALES

Dès votre arrivée vous devrez vous rendre à l'accueil, ouvert le vendredi à partir de 17h00, pour y retirer vos dossiers et régler les frais afférents à vos repas et engagements, effectuer le pointage des gymnastes et juges présents et confirmer les équipes d'associations et de ligues :

Boulodrome

252 Rue Le Cheminet

73290 LA MOTTE SERVOLEX

06 87 86 61 44 ou 06 14 41 78 91 ou 06 89 09 66 47

(Ligne ouverte exclusivement durant le championnat)

1. DEROULEMENT DES MANIFESTATIONS

1.1 VENDREDI 19 MAI

17 heures

Accueil : Boulodrome 252 Rue le Cheminet

1.2 SAMEDI 20 MAI

6 h 30

Ouverture des gymnases

8 h à 22 h 00

Compétition gym féminine

Plateau A : Halle Parpillon: 360 rue Le Cheminet
Seniors - Honneur
Minimes - Avenir

Salle d'échauffement : Gymnase Pierre de Coubertin 45 rue Jean Rostand

Plateau B : Salle Lépine : 2349 avenue René Cassin
Benjamines – Juniors - Cadettes

Echauffement : à l'agrès dans la salle de compétition

8 h 00 à 22 h 00	Compétition gym masculine <u>Plateau A</u> : Halle Parpillon : 360 rue Le Cheminet Cadets 1 - Juniors 1 - Seniors 1 - Vétérans Honneur Salle d'échauffement : Gymnase Pierre de Coubertin 45 rue Jean Rostand <u>Plateau B</u> : Salle Lépine : 2349 avenue René Cassin Cadets 2 – Juniors 2 – Seniors 2 Echauffement : dans la salle de compétition avant l'agrès
22 h 15	Palmarès à la Halle Parpillon

1.4 DIMANCHE 21 MAI

9 h à 11 h 30	Gymnastique Féminine : Examen de juge libre, Gymnase Pierre de Coubertin 45 rue Jean Rostand
9 h à 11 h 00	Gymnastique Masculine <u>Plateau A</u> : Halle Parpillon 360, rue Le Cheminet Pupille 1 – Junior 2
9 h 30 à 11 h 00	Gymnastique Masculine et Gymnastique Féminine et les représentants de BOURGOIN-JALLIEU : réunion préparatoire pour le championnat National mixte 2018
11h00	Réception officielle
11 h 30	Tirage au sort de l'ordre de passage, échauffement
13 h 00	Finale mixte par agrès Palmarès intermédiaire des finales par agrès (tous les 2 agrès).

2. MEMBRES OFFICIELS DE LA FEDERATION

Président général de la fédération	Christian BABONNEAU
Vice-présidente en charge de la coordination des activités gymniques et d'expression	Dominique JOLY
Membre du comité directeur déléguée à la gymnastique féminine	Sophie ERIDIA
Membre du comité directeur délégué à la gymnastique masculine	Bernard OLIVIER

3. MEMBRES DU COMITE TECHNIQUE

3.1 COMMISSION NATIONALE DE GYMNASTIQUE FEMININE

Responsable de la compétition Elisabeth JEAN
Président du Jury Marie-Odile HANSSENS

Plateau A : Halle P ARPILLON
Seniors – Minimes – Honneur – Avenir

Responsable Juges Germinal FLORES
Directeurs de Concours Elisabeth MORICET
Monique SOURISSEAU
Secrétariat Pierre DIEBOLD
Matériel Jean PARISSÉ

Plateau B : Salle LEPINE
Benjamins - Juniors - Cadettes

Responsable Juges Geneviève CARIOU
Directeurs de Concours Magaly HARS
Joël LECLINCHE
Secrétariat Claire DARIUS
Marie Christine JEAN
Matériel Jean-Paul SOUBEYRAT
Examen de juges Geneviève CARIOU
Vidéo Michel CARIOU
Laurent LALOUX

3.2 COMMISSION NATIONALE DE GYMNASTIQUE MASCULINE

Responsable de la commission nationale Pierre BAUDOUIN

Plateau A :

Directeur de Concours Thierry BELLIER

Directeur adjoint et président de jury Christian CHENET

Secrétariat Olivier VERNET,
Marc BORDREAU

Informatique Olivier VERNET

Plateau B :

Directeur de Concours Jacky GRUFFAZ

Directeur adjoint et président de Jury Maurice FOREST

Secrétariat Anthony BOIS,
Anne RAJON

Informatique Anthony BOIS

Protocole et Récompenses Anne RAJON,
Marc BORDREAU

Matériel Gérard FOHRER

Juges experts	Sol	Stéphane GOBRON
	Arcons	Denis CHEVALERIAS
	Anneaux	Yves KAPPEL
	Saut	Hubert GRASLAND
	Barres parallèles	Marc LAMBIN
	Barre fixe	Florent BAUDIN

4. ORGANISATION DES FINALES MIXTES

3.3 ORGANISATION DES FINALES PAR AGRES

Finale A Garçons Sol	Finale A Garçons Arçons	Finale A Garçons Anneaux	Finale A Garçons Saut	Finale A Garçons Barres Parallèles	Finale A Garçons Barre Fixe
Finale B Garçons Saut	Finale B Garçons Barres Parallèles	Finale B Garçons Barre Fixe	Finale B Garçons Sol	Finale B Garçons Arçons	Finale B Garçons Anneaux
Finale Jeunesses Barres Asymétriques	Finale Jeunesses Poutre	Finale Prestige Saut	Finale Prestige Barres Asymétriques	Finale Prestige Poutre	Finale Prestige Sol
Finale Aînées Poutre	Finale Aînées Sol	Finale Jeunesses Sol	Finale Jeunesses Saut	Finale Aînées Saut	Finale Aînées Barres Asymétriques

02/ GYMNASTIQUE FEMININE

1. INSTRUCTIONS TECHNIQUES A L'ATTENTION DES ASSOCIATIONS ET DES JUGES

Vous trouverez ci-inclus les HORAIRES de passage des gymnastes, la composition des jurys et tous les renseignements concernant la compétition et le jugement.

EN CAS DE DESISTEMENT, appeler d'urgence la Fédération au 01.43.38.50.57 (Pascal, e-mail : pascal.legouic@fscf.asso.fr et zabeth.jean@gmail.com)

Le pointage des juges et la signature des cartes de juges se feront une première fois à l'accueil le vendredi soir par Marie-Odile HANSENS, Germain FLORES et Geneviève CARIOU.

Pour les personnes, n'ayant pas prévu leur déplacement dès le vendredi, merci de téléphoner à Marie-Odile HANSENS (présidente de jury) au 06.42.04.47.47 le vendredi soir avant 22 h 00, pour confirmer votre présence dès le lendemain matin.

Samedi les juges arrivent à l'heure indiquée sur les jurys pour valider leur présence et assister au briefing.

Le pointage des gymnastes se fera à l'accueil le Vendredi soir dès 17 heures auprès du secrétariat FSCF : Pierre DIEBOLD et Claire DARIUS.

N'oubliez pas d'envoyer par mail vos musiques de sol et de les avoir en double avec vous sur CD ou clé USB. Pour rappel, voir l'intitulé de vos musiques à l'article 33.3 page 67 du PF 2017.

Le palmarès sera mis en ligne sur le site de la FSCF dès la fin de la lecture des résultats le samedi soir. Vous n'aurez pas de palmarès papier à l'issue du championnat.

Le contrôle des licences et la remise des badges (N° des gyms) seront effectués par la responsable de la compétition et du secrétariat dans la salle d'échauffement général à l'heure précise indiquée sur les horaires de compétition.

Autorisation parentale : vous munir pour toute gymnaste mineure, de l'autorisation parentale permettant d'opérer en cas d'urgence.

2. DEROULEMENT DES COMPETITIONS

CONCOURS GENERAL :

Le concours général est jugé sur la base du Code FIG 2017-2020 ainsi que des aménagements FSCF page 64 du programme fédéral 2017.

Le tirage au sort du 1^{er} agrès de chaque groupe est effectué par le Directeur de Concours après le contrôle des licences.

Deux groupes de gymnastes de catégories différentes passent en alternance sur les mêmes agrès avec deux Jurys différents.

Les gymnastes ne peuvent commencer leur exercice que si le signal de leur Jury est vert.

Tous les déplacements se font en musique et dans l'ordre Olympique (Saut – BA - Poutre – Sol). Pour information au niveau du plateau B, le repose se fera après le Saut.

Pour les gymnastes concourant à La Halle Parpillon, le contrôle des licences, l'échauffement général et l'échauffement dirigé aux agrès auront lieu dans le gymnase Coubertin.

Pour les gymnastes concourant à la Salle Lépine, le contrôle des licences aura lieu dans une salle attenante à la salle de compétition, et l'échauffement se déroulera avant chaque passage aux agrès.

Dans la salle d'échauffement, les associations peuvent utiliser les agrès à leur convenance avant le temps d'échauffement dirigé.

Se conformer aux indications portées sur chaque horaire.

Une collation sera à votre disposition dans la salle d'échauffement.

L'échauffement aux agrès sera dirigé.

Durant les épreuves, le temps d'échauffement aux agrès est de :

- 30 sec. par gymnaste en Poutre et Sol,
- 50 sec en Table de Saut et en Barres y compris la préparation.

PLATEAU A

Jury 1 : Seniors et Honneur

Jury 2 : Minimes et Avenir

PLATEAU B

Jury 3 : Benjamines et Juniors

Jury 4 : Cadettes

FINALES PAR AGRES :

Trois FINALES ont lieu simultanément pour les filles le Dimanche après-midi :

- la finale « Prestige »
- la finale « Aînées »
- la finale « Jeunesses »

Pour la finale « Prestige », seront qualifiées, à chaque agrès, les SIX meilleures gymnastes de la catégorie FEDERALE « Honneur » et « Avenir ».

Pour la finale « Aînées », seront retenues, à chaque agrès, les 2 meilleures gymnastes de chaque « catégorie 1 » : Cadettes, Juniors, et Seniors.

Pour la finale « Jeunesses », seront retenues, à chaque agrès, les 3 meilleures gymnastes de chaque « catégorie 1 » : Benjamines et Minimes.

Aux barres asymétriques, les Cadettes seront notées pour cette épreuve sur le code non aménagé (elles devront présenter 7 éléments ou + pour ne pas avoir de déduction pour exercice trop court).

Le nombre de sélectionnées, par agrès, est limité pour chaque Association à TROIS gymnastes pour la finale « Prestige ».

En cas d'ex-aequo, la gymnaste retenue sera celle qui aura réalisé le meilleur total aux 4 agrès.

Toute gymnaste qualifiée pour une finale par agrès se doit d'y participer. Sa non-participation entraînerait sa non-inscription au prochain Championnat National Individuel.

Le tirage au sort de l'ordre de passage à chaque agrès doit être respecté sous peine de disqualification.

La non-participation à une finale (blessure ou abandon) entraîne la disqualification de la gymnaste pour les finales suivantes.

Le JURY note les épreuves dans l'ordre suivant :

- Finale Prestige : SAUT - BARRES – POUTRE - SOL
- Finale Aînées : POUTRE – SOL - SAUT - BARRES
- Finale Jeunesses : BARRES – POUTRE – SOL - SAUT

Toutes les Finales sont jugées sur la base du Code FIG 2017-2020 ainsi que des aménagements FSCF.

Au Saut sont autorisés deux sauts IDENTIQUES ou DIFFERENTS (du même groupe ou de groupes différents). Note finale : les moyennes des deux sauts sont additionnées et divisées par deux.

Si un seul saut est exécuté, la note obtenue sera divisée par deux.

CONTRÔLE DES LICENCES - (CF ART. 3 PAGE 9 - PF 2017)

L'appel des gyms se fait à l'heure indiquée sur les horaires.

Le contrôle des licences se fera à la table prévue à cet effet, vos gymnastes viendront présenter leur licence individuellement pendant le temps imparti à ce contrôle. (comme pour les championnats par équipes).

CONTRÔLE des POINTS :

Pour éviter d'éventuelles erreurs de palmarès, les entraîneurs devront effectuer un contrôle des points obtenus par leurs gymnastes, auprès du Secrétariat, au début de l'horaire suivant le passage de leur gymnaste.

Aucune réclamation ne pourra être faite après la lecture du palmarès.

3. RAPPELS AUX ENTRAINEURS ET AUX JUGES

Le règlement des Championnats Nationaux Individuels est à consulter sur les pages 63 à 69 articles 28,29 30 et 33 du PF 2017.

4. CONSIGNES TECHNIQUES AUX ENTRAINEURS ET GYMNASTES

1. L'ensemble des participants doit se tenir à la disposition du Directeur de concours.
2. Seuls les Entraîneurs (en tenue) des gymnastes participant aux Championnats peuvent se trouver sur le plateau de compétition, à raison de DEUX personnes au maximum par association, à la seule condition qu'ils ne gênent pas le bon déroulement des épreuves (les entraîneurs photographes ne sont pas admis sur le plateau de compétition). **Sanction : exclusion.**
3. Les demandes de renseignements sur le jugement ne sont pas autorisées pendant la compétition. Les réclamations doivent être faites PAR ECRIT auprès du Président du Jury (cf art. 11 page 16 du PF 2017).
4. Les notes D seront affichées le plus rapidement possible par le jury D sur une ardoise pour que les entraîneurs puissent la contrôler rapidement, une demande auprès du président du jury sera faite en cas de désaccord. A la table de saut, la note du premier saut sera affichée sur une ardoise.

Toute réclamation verbale ou s'appuyant sur un enregistrement vidéo de la compétition ou déposée après lecture du palmarès ne sera pas acceptée.

1. Une gymnaste désirant présenter un élément NON CODIFIÉ doit en donner la description PAR ECRIT avant le début de la compétition au Président du Jury afin qu'il en définisse la valeur et en avertisse les Juges lors du briefing.

IMPORTANT :

- TABLE de SAUT :

A chaque essai, les gymnastes doivent annoncer le numéro de leur saut à l'aide des cartons/N° mis à leur disposition. Mais pas de pénalisation si pas d'annonce effectuée.

Pas de pénalisation si le saut annoncé est différent du saut exécuté.

Les Benjamines peuvent utiliser 1 tremplin simple ou double.

- BARRES :

Les gymnastes désirant monter les Barres en feront la demande PAR ECRIT (cf imprimé joint en fin de brochure) au Président du Jury, avant chaque horaire et après le contrôle des licences.

La gymnaste pourra monter les deux porte-mains (de 5 cm chacun) si ses pieds ou son bassin touchent le tapis (cf art. 2.1.22 sect 2- page 1 du Code FIG) et dans le respect des normes des agrès (code FIG).

Le constat sera fait sur les barres dont se servira la gymnaste pour la compétition. Le jury sera averti des autorisations accordées.

Sans autorisation : pénalité 0.50 pt. sur la note finale.

Les DEUX barres doivent être montées de la même hauteur et remises, après utilisation à leur hauteur initiale.

L'écartement maximal des barres (1,80 m) est déterminé au début de la compétition pour une hauteur réglementaire et le reste tout le temps de la compétition. La barre inférieure est alors mise à 1,70 m pour cet écartement, hauteur mesurée à l'aplomb de la barre inférieure.

Les Benjamines peuvent utiliser 1 tremplin simple ou double.

La durée du temps de chute est de 30 secondes maximum à partir du moment où la gymnaste s'est relevée sur ses pieds sans pénalité et de 60 secondes avec une pénalité de 0.30 pt. Si le temps est dépassé, l'exercice est terminé.

- POUTRE :

La durée du temps de chute est de 10 secondes maximum à partir du moment où la gymnaste s'est relevée sur ses pieds sans pénalité et de 60 secondes avec une pénalité de 0.30 pt. Si le temps est dépassé, l'exercice est terminé.

Les Benjamines peuvent utiliser 1 tremplin simple ou double.

- S O L :

Musique : un CD ou une clé USB sur lequel une seule musique est enregistrée et marqué au nom et à l'association de la gymnaste sont gardés par chaque gymnaste, en complément de l'envoi fait par mail à l'organisateur.

TAPIS SUPPLEMENTAIRE (art. 2.3.1 section 2 - p. 2 du Code FIG) :

La gymnaste **DOIT** mettre un tapis supplémentaire de 10 cm au dessus du tapis normal de réception de 20 cm pour les réceptions au saut, barres et poutre.

Ce tapis ne peut pas être déplacé pendant l'exercice.

Pour l'entrée, la gymnaste peut placer le tremplin sur le tapis de réception supplémentaire.

Si le tapis de réception supplémentaire n'est pas utilisé ou est déplacé : **pénalité de 0,50 pt sur la note finale**.

Pour toute utilisation d'un autre tapis supplémentaire : **pénalité de 0,50 pt sur la note finale**.

Pose du tremplin sur une surface interdite : **pénalité de 0,50 pt sur la note finale**.

NORMES des AGRES (art 28.4 pages 60 et 61 du PF 2017) :

TENUE VESTIMENTAIRE :

- **Entraîneurs** : Une tenue sportive et correcte est exigée. Survêtement complet de l'association, ou tee-shirt blanc ou aux couleurs du club et pantalon de survêtement. Le corsaire est autorisé pour les monitrices.
- **Gymnastes** : cf art. 2.3.2 section 2 page 2 du Code FIG. Survêtement, short ou corsaire pour l'échauffement. L'absence d'écusson n'est pas pénalisable.

Pas de chaussures de ville à l'intérieur du gymnase

PENALITES concernant la gymnaste (section 2 page 3 du Code FIG) **entre autres** :

- utilisation incorrecte de la magnésie 0.50 pt sur la note finale
- rembourrage incorrect 0,30 pt sur la note finale
- comportements abusifs 0.30 pt sur la note finale
- enlever les ressorts du tremplin 0,50 pt sur la note finale
- dépassement flagrant du temps d'échauffement 0.30 pt sur la note finale
- ne pas participer à la remise des récompenses (sans permission) : **classement annulé**

PENALITES concernant les Entraîneurs (se référer section 3 page 2 du Code FIG).

L'Entraîneur peut assister ou donner des conseils à la gymnaste pendant la durée du temps de chute (B-P) ou entre les deux sauts.

LECTURE du PALMARES et REMISE des RECOMPENSES :

Les gymnastes devront être en tenue gymnique. Les trois premières de chaque catégorie seront récompensées lors de la cérémonie protocolaire

5. CONSIGNES AUX JUGES

Les Juges doivent PREVENIR au plus tôt l'Organisateur de leur moyen de transport et de l'heure à laquelle ils arriveront (voir questionnaire envoyé par l'Organisateur).

L'appel des Membres du JURY aura lieu 1 heure avant la compétition, suivi d'une réunion du jury 30 min avant le début des épreuves (se référer aux horaires ci-joints).

La carte de juge devra être présentée au Responsable du Jury pour signature, ainsi que la licence validée pour la saison en cours.

Les Juges devront être munis du Code FIG 2017-2020 ainsi que des aménagements FSCF page 64 du programme fédéral 2017 et des feuilles de cotation afférentes à l'agrès qu'ils notent.

Deux postes de JUGES noteront en alternance sur le même agrès. Chaque « JURY D » disposera de 2 signaux (rouge et vert) destinés à prévenir les gymnastes que le jury est prêt ou non à juger. Ils devront afficher au plus vite la note D sur une ardoise. Au Saut, la note du premier saut sera affichée.

Nous recommandons aux juges de conserver leurs notes ainsi que le numéro des gymnastes. Ces notes peuvent être utiles en cas de perte d'une feuille de pointage.

TENUE obligatoire pour tous les MEMBRES du JURY :

- *Dames :* Tenue blanche, veste bleu marine, Chaussons de gymnastique obligatoires
- *Messieurs :* Pantalon gris, chemise blanche, veste bleu marine, Chaussons de gymnastique obligatoires

Nous demandons aux juges une attention toute particulière pour leur tenue.

**EN CAS de DEFECTION de JUGES, REMPLACANTS ou SECRETAIRES d'AGRÈS
PREVENIR d'urgence la FEDERATION
Les remplacements sur place ne seront pas acceptés**

6. ROLE DES CHRONOMETREURS

1. BARRES ASYMETRIQUES (ART. 11.1 SECTION 11 PAGE 1 - CODE FIG)

Lors d'une chute, un temps d'interruption de 30 secondes est accordé. Si la gymnaste dépasse le temps alloué avant de recommencer, une **déduction de 0,30 pt** est appliquée sur la note finale.

Si la gym n'a pas recommencé son exercice dans les 60 secondes, l'exercice est considéré comme terminé.

Le chronométrage du temps de chute commence quand la gymnaste après la chute s'est relevée sur ses pieds.

Le signal sonore à 10 sec, 20 sec et 30 sec ne sera pas donné.

2. POUTRE (ART. 12.1 SECTION 12 PAGES 1 ET 2 DU CODE FIG)

La durée de l'exercice ne doit pas dépasser **1 mn 30 sec.**

Pénalité de 0.10 pt sur la note finale si la durée de l'exercice est supérieure à 1 min 30 sec

2.1. CHRONOMETRAGE MOUVEMENT

Le chronométrateur déclenche le chrono quand la gymnaste prend appel sur le tremplin ou le tapis. Il arrête le chrono quand la gymnaste touche le tapis à la fin de son exercice.

- Un 1er signal sonore est donné à 1min 20 sec. (c'est à dire 10 sec. avant le temps maximum autorisé)
- Un 2ème signal sonore à 1min 30 sec. avertit la gymnaste qu'elle doit terminer son exercice. Si la réception se fait pendant le 2ème signal sonore, il n'y a pas de déduction.

Le chronométrateur signale au Jury D la durée du temps d'exécution de l'exercice.

En cas de chute, le chrono "mouvement" s'arrête quand la gymnaste touche le tapis.

Il reprend lorsque la gymnaste est remontée sur la poutre **avec le premier mouvement** pour continuer l'exercice.

Le chronométrateur s'assure, pendant que les juges notent la gymnaste précédente, que la suivante n'essaye pas son entrée ou tout autre élément dans le temps d'attente de son passage.

Il s'assure que le tapis de 10 cm n'est pas bougé durant l'exercice.

Il s'assure que le tremplin est bien celui autorisé (double tremplin interdit sauf pour les benjamines).

2.2 CHRONOMETRAGE CHUTE

Lors d'une chute, un temps d'arrêt de 10 secondes est autorisé. Si la gymnaste dépasse le temps alloué, une **déduction de 0,30 pt** est appliquée sur la note finale.

Si la gym n'a pas recommencé son exercice dans les 60 secondes, l'exercice est considéré comme terminé.

Le chronométrage du temps de chute commence quand la gymnaste après la chute s'est relevée sur ses pieds.

Le temps de chute se termine quand la gymnaste prend appel sur le tapis pour remonter sur la poutre.

Le signal sonore des 10 sec du temps limite ne sera pas donné.

3. SOL (ART.13.1 SECTION 13 PAGE 2 DU CODE FIG)

La durée de l'exercice ne doit pas dépasser 1 min 30 sec.

Pénalité de 0,10 pt sur la note finale si la durée de l'exercice est supérieure à 1 min 30 sec.

Le chronométrage commence avec le premier geste de la gymnaste pour débiter son exercice.

Il s'arrête avec la dernière position de la gymnaste à la fin de son exercice.

L'exercice doit se terminer en même temps que la musique.

7. ROLE DES SECRETAIRES

Sur la feuille récapitulative, il enregistre le numéro de la gymnaste.

Il récupère les notes du jury D et des jurys E.

Il reporte sur la feuille de la gymnaste la note du Jury D, la valorisation et les 4 notes des Jurys E.

Il enlève la note E la plus haute et la note E la plus basse.

Il vérifie l'écart entre les 2 notes intermédiaires qui ne peut dépasser :

- 0.30 entre 10.00 et 8.50
- 0.50 entre 8.45 et 8.00
- 0.70 entre 7.95 et 7.45
- 1.00 moins de 7.45

Il fait la moyenne des 2 notes E intermédiaires au 5/100^{ème} de point.

Il détermine la note finale :

$$\begin{array}{r} \text{NOTE D (Jury D)} \\ + \\ \text{Valorisation} \\ + \\ \text{NOTE E (moyenne des notes E)} \\ = \\ \text{NOTE FINALE D + E} \\ - \\ \text{Autres déductions (données par le jury D)} \\ = \\ \text{NOTE FINALE} \end{array}$$

Il insère les feuilles de jurys D et E dans la feuille de la gymnaste. A la fin de chaque rotation, les feuilles des gymnastes sont transmises au secrétariat du concours.

Il reporte sur le carton de la gymnaste la note D, la note E sur laquelle la gymnaste est partie, les autres déductions.

8. BRIEFING DES JUGES

Ce briefing tient compte du NOUVEAU CODE FIG 2017-2020.

1. GENERALITES

En cas de désaccord important entre la note du jury D et la moyenne des notes du jury E, il doit voir avec ses juges ou en cas extrême faire appel au Président du jury. En cas de doute, la décision doit être prise au bénéfice de la gymnaste.

LES VALEURS DE DIFFICULTES

En barres, poutre et sol, **8 éléments maximum codifiés (sortie comprise)** dont les VD les plus élevées sont pris en compte.

Le jury D **reconnait toujours la VD** des éléments figurant dans le code **sauf** si les exigences techniques ne sont pas respectées. Dans ce cas, **3 principes à suivre** :

L'élément reçoit une VD inférieure CAR il ne figure pas dans le tableau des difficultés tel qu'il est réalisé : **il est dévalué**. S'il est ultérieurement bien exécuté, il ne recevra aucune VD.

L'élément est reconnu comme un autre élément FIGURANT dans le tableau des difficultés. S'il est à nouveau exécuté avec une technique correcte, ils reçoivent TOUS LES 2 UNE VD.

La VD n'est pas accordée :

En **barres**, élément avec envol sans reprise de barres - **poutre**, élément sans revenir sur les pieds - **sol**, élément sans retour sur les pieds d'abord. S'il est exécuté plus tard correctement, il recevra la VD.

La VD d'un même élément n'est comptabilisée qu'une seule fois. En cas de répétition, elle ne sera pas prise en compte.

Mais si, au **sol**, la gym exécute **2 éléments gymniques différents**, issus de la même case, donc **sous le même numéro**, un seul sera pris en compte en valeur de difficulté, dans l'ordre chronologique : **sauts mentionnés avec un astérisque (*)**.

DANS TOUS LES CAS, ON PENALISE L'ELEMENT MEME SI ON NE LE RECONNAÎT PAS.

LA SORTIE

Elle fait partie des 8 VD prises en compte : plus aucune exigence de valeur n'est demandée.

- Si la gym **ne tente aucune sortie du tout** (ex. : rondade + saut en dehors de la poutre) ou **au sol n'exécute qu'une seule ligne acrobatique** :
 - Le jury D ne compte que **7 VD**
 - Le jury E applique une pénalité de **0,50 pt - pas de sortie** + les fautes de réception (*1 pt de chute ou fautes générales si pas de chute*)
- Dans tous les autres cas, **la sortie est considérée commencée** :
 - Le jury D ne compte que **7 VD**
 - Le jury E ne pénalise que les **fautes de réception** (*1 pt de chute ou fautes générales si pas de chute*)

TOUTE SORTIE PEUT ETRE RECOMMENCEE.

AMENAGEMENTS FSCF

NOUVEAU : VALORISATION de la NOTE D (Voir les feuilles de note à chaque agrès)

EXIGENCES DE COMPOSITION

Elles sont au nombre de **4** à 0,50 pt soit **2,00 pts**

Les éléments remplissant l'EC doivent obligatoirement faire partie du Code. Un élément peut remplir plus d'une EC mais il ne peut être répété pour remplir une autre EC.

NOTE E

Les déductions sont toujours retranchées de la note de **10,00 pts**.

DIRECTIVES TECHNIQUES (ELEMENTS GYMNIQUES « SAUTS » POUTRE ET SOL »

Le **maximum de déductions** cumulées pour déviation par rapport aux exigences pour la position du corps ne peut pas dépasser **0,50 pt** (*manque d'écart, jambes fléchies, pointes de pied pas tendues, déductions spécifiques à la forme du corps*). A cela peuvent s'ajouter les fautes pour manque d'amplitude et les fautes de réception (déséquilibre par exemple).

• Sauts avec tours :

Pour sous-rotation de 30° ou plus, on reconnaît un autre élément du code.

Exemples :

- *Changement de jbes ½ tour (180°): si à 130° devient changement de jbes ¼ tour*
- *Changement de jbes 1 tour (360°): si à 320° devient 1.304 (saut Johnson avec ½ tour supplémentaire)*

Pour sous-rotation de 0 à 30° les éléments gardent leur valeur mais sont pénalisés de 0,10 pt pour manque de précision :

Exemples :

- *Changement de jbes ½ tour à 160° au lieu de 180°*
- *Changement de jbes 1 tour à 340° au lieu de 360°.*

L'élément n'est pas différent avec ¼ de tour supplémentaire : il garde sa valeur mais il est pénalisé de 0,10 pt pour manque de précision.

ENTRAINEURS :

Pendant le mouvement, l'entraîneur ne doit pas parler à la gymnaste, lui faire de signes, crier ou l'encourager **sinon une pénalité de 0.50 pt** sera appliquée. Le jury D devra en informer le Président du Jury avant de la déduire.

Il est interdit de mettre des marques de magnésie sur le praticable ou le tremplin à la Table de Saut. Sinon, une pénalité de **0.30 pt** sera appliquée sur la note D, après en avoir informé le Président du Jury.

Il n'est pas autorisé d'utiliser des substances collantes ou nettoyer à nu les barres avec une matière abrasive. Le nettoyage complet des barres est interdit. En cas de magnésie trop importante, seul le responsable du matériel sera autorisé à remettre en état la barre.

2. TABLE DE SAUT

Est considérée comme une « course à vide » une accélération de la course. Il n'y a pas de « course à vide » quand il y a 1 ou 2 pas.

- Appui avec une seule main - 2,00 pts.
- Toutes les réceptions doivent être terminées au degré près, sinon on accorde une valeur de saut inférieure (1 tour $\frac{1}{2}$ devient 1 tour, 1 tour devient $\frac{1}{2}$ tour).
- Pour le saut $\frac{1}{2}$ - $\frac{1}{2}$: si à la réception, la rotation est **inférieure à $\frac{1}{4}$ de tour**, le saut **est NUL**. Ce sont les pieds qui font foi.
- Pour le saut $\frac{1}{2}$ - **1 tour** si à la réception, la rotation est **incomplète**, le saut devient $\frac{1}{2}$ - $\frac{1}{2}$.

3. BARRES ASYMETRIQUES

AMENAGEMENTS FSCF

Un 2^{ème} essai est autorisé pour l'entrée SANS PENALITE si la gymnaste n'a pas touché le tremplin, les barres ou n'est pas passée sous les barres.

Un 3^{ème} essai n'est pas autorisé.

NOUVEAU – TEMPS DE CHUTE

Si la gym **dépasse** le temps de **30 secondes** qui lui est accordé, une déduction de **0,30 pt** est appliquée sur la note finale.

Si la gym n'a **pas recommencé** son exercice dans les **60 secondes**, l'exercice est **considéré terminé**.

CONTENU DE L'EXERCICE

Seulement 3 éléments différents, issus de la même *racine d'élément, seront comptés dans l'ordre chronologique, pour les VD et EC (sauf bascules, grands tours av/ar et prises d'élan à l'ATR).

**La racine d'élément est déterminée par le début de l'élément et la direction de la rotation (av. ou ar.)*

EXIGENCES TECHNIQUES :

Toute **prise d'élan** devant chaque élément parti de l'appui doit être à l'A.T.R.

Jury D :

- si dans les 10° → VD attribuée
- en-dessous des 10° → pas de VD

Jury E :

- si entre 0° et 30° → pas de déduction
- si entre 30° et 45° → - 0,10 pt
- si en-dessous de 45° → - 0,30 pt

AMENAGEMENTS FSCF POUR LES EXIGENCES TECHNIQUES

Les éléments ne se terminant pas à l'ATR dans les 10° (de l'alignement des mains à la pointe des pieds), les éléments circulaires sans rotation, les éléments avec envol de BS à BI à l'ATR et les éléments circulaires avec rotations et prise d'élan avec rotation sont dévalués et sont pénalisés pour fautes d'angles :

Jury D : inférieur à 10° 1 VD inférieure à l'élément à l'ATR est attribuée

Jury E :

- si entre 0° et 30° → pas de pénalité
- si entre 30° et 90° → - 0,10 pt
- si en-dessous de 90° → - 0,50 pt

Il n'y a pas de dévaluation pour le soleil et la lune : pas de VD, fautes générales déduites par le jury E.

Pour les éléments circulaires sans rotation ET les éléments avec envol de BS à l'ATR sur BI :

- Si l'ATR se termine dans les 10° de chaque côté de la verticale : VD attribuée (même si élément chuté).

Pas de pénalité pour « élan à vide » et balancer ½ tour sous l'horizontale.

SPECIFICITES DE PENALITE :

Il n'y a pas de cumul de pénalité de fautes de jambes fléchies avec une autre pénalité quand cette dernière est plus élevée et est une faute nette.

Par contre, les fautes générales supérieures aux jambes fléchies peuvent se cumuler (exemple bras fléchis).

ATTENTION : la pose de pieds (sans élan à l'ATR avant) sera pénalisée de 0,10 ou 0.30 pt pour la prise d'élan et 0,50 pt pour changement de barres sans exécuter d'élément (sauter de BI à BS).

PRECISIONS :

1) La gymnaste qui effectue :

a) Bascule dorsale – pose ses pieds BI = pénalité de **0.50 pt pour mouvement non caractéristique** (éléments avec impulsion cuisses) + rattrape BS pour bascule = **pénalité de 0.50 pt pour sauter de BI à BS** (changement de barre sans élément) = **1,00 pt**.

La pénalité de composition « sauter de BI à BS » s'applique quand la gymnaste a effectué une bascule dorsale ou un tour dorsal à l'appui et saute directement à BS et dans ce cas, elle se cumule avec la pénalité « mouvement non caractéristique appui des cuisses ».

b) Bascule dorsale – pose ses pieds BI + contre-mouvement = **uniquement 0,50 pt de pénalité** pour mouvement non caractéristique (éléments avec impulsion cuisses).

2) Contre-mouvement : il faut bien voir les 3 temps (*fermeture-projection-appui*) :

- Fermeture complète et les pieds doivent quitter la barre le plus tard possible
- Pointes des pieds vers la barre supérieure en avant de la barre
- Épaules au-dessus de la barre supérieure (pénalité de 0.10 pt si épaules à hauteur de la barre, 0.30 pt si épaules sous la barre)
- Le contre-mouvement est un élément répertorié qui permet un changement de barres sans pénalité (pénalité pour chute uniquement si la gym lâche la BS).

3) Il n'y a pas de chute sur l'agrès en barres. Une chute est comptabilisée quand la gymnaste touche les pieds au sol.

Précision : si la gymnaste lâche la barre à sa sortie (sans exécuter d'élément) en se réceptionnant sur les pieds, il n'y a pas de chute, seules des fautes générales éventuelles de réception seront déduites par le jury E.

4) Après une chute en barres, le juge recommence à noter au 1^{er} élément codifié que la gymnaste réalise. Si la gymnaste rechute avant d'avoir fait un élément codifié, le juge ne comptabilise pas cette 2^{ème} chute. Si la gymnaste monte en appui sur BI et fait une pose de pieds, le juge ne compte rien.

5) Si un élément est chuté, l'éventuelle pénalité dans la prise d'élan avant cet élément est comptabilisée.

Exemple : prise d'élan pénalisée à 0.30 pt, puis contre-mouvement sans rattrape de BS, la pénalité n'est pas annulée. Si la gym remonte et recommence le même élément et qu'à nouveau la prise d'élan est pénalisée, elle s'ajoute à la précédente.

6) Avant le tour facial AV, la montée à l'ATR n'est pas demandée.

7) Pour que l'EC « prises différentes » soit comptabilisée, il faut que dans l'élément réalisé, le corps parte en avant (exemple la lune). Une montée à l'ATR en prise palmaire ne remplit pas cette exigence.

8) Le tour AV carpé en prises palmaires doit se terminer dans les 10° pour obtenir la VD. Sinon, pas de VD ni d'EC.

9) L'élan circulaire carpé : VD A même si les jambes sont fléchies. Il y aura une pénalité selon la faute de flexion de jambes. **Pose de pieds** : pas de VD, sans pénalité pour jambes fléchies.

Dans tous les cas, ces éléments reçoivent une pénalité de 0.50 pt pour changement de barres sans exécuter d'éléments.

4. POUTRE

AMENAGEMENT FSCF POUR L'ENTREE

Un 2^{ème} essai est autorisé pour l'entrée SANS PENALITE si la gymnaste n'a pas touché le tremplin, la poutre ou n'est pas passée sous la poutre.

Un 3^{ème} essai n'est pas autorisé.

Si la gym touche le tremplin sans faire d'entrée : elle doit commencer son exercice :

Jury D : pas de VD

Jury E : - 1,00 pt ET - 0,10 pt pour entrée non codifiée.

Mêmes pénalités pour double rebond sur le tremplin.

NOUVEAU - TEMPS DE CHUTE

Si la gym **dépasse** le temps de **10 secondes** qui lui est accordé, une déduction de **0,30 pt** est appliquée sur la note finale.

Si la gym ne **recommence pas** son exercice dans les **60 secondes**, **l'exercice est considéré terminé.**

CONTENU DE L'EXERCICE

Parmi les 8 éléments pris en compte, il doit y avoir au minimum :

3 gymniques + 3 acrobatiques + 2 éléments au choix.

PRECISIONS :

Les sauts exécutés en position latérale recevront un degré de valeur supérieure par rapport à la position transversale.

Si le même élément est exécuté en position transversale et latérale, la VD ne sera accordée qu'une fois et dans l'ordre chronologique.

Les entrées signalées par un (D) sont comptées comme éléments gymniques.

Les ATR et les éléments de maintien pour lesquels il est précisé une position tenue de 2 secondes ne recevront une VD que si cette position est respectée. Sinon, ils recevront une VD inférieure sauf s'il existe comme un autre élément dans le code.

DEDUCTIONS SPECIFIQUES :

La pénalité pour pause de préparation excessive est appliquée à **2 secondes** (et non plus 1 seconde).

EXIGENCES DE COMPOSITION : 4

E.C. 1 : une liaison d'au moins 2 éléments gymniques différents dont un saut avec un écart de 180° (*transversal ou latéral*) ou écarté latéral.

Précisions : il n'y a pas de série quand :

- hésitation ou arrêt entre les 2 éléments
- déséquilibre
- pied libre touchant la poutre
- mouvement supplémentaire des bras : s'il y a un mouvement de bras supplémentaire entre les 2, la série n'est pas comptabilisée.
- la position de réception du 1^{er} élément est la position de départ du second.
- La gymnaste arrive du 1^{er} saut bras en arrière et les envoie vers l'avant pour le 2^{ème} saut, la série est prise.
- la série est prise quand la jambe libre à l'arrivée du 1er saut devient la jambe d'appel du second saut.

E.C.3 : Une série acrobatique d'au moins 2 éléments identiques ou différents

a) Avec envol avec ou sans appui des mains dont un salto = 0,50 pt.

b) Avec envol et appui des mains (ex. flip-flip) = 0,30 pt Aménagement FSCF

Les 2 éléments identiques seront pris en compte pour la série acrobatique mais seule une VD sera comptée. Les renversements libres (costal et facial) en font partie.

Pour les séries acrobatiques dans lesquelles la gymnaste exécute un élément en avant puis en arrière, il faut laisser le temps à la gymnaste de reprendre ses repères. La série peut sembler lente mais tant qu'il n'y a pas d'arrêt, la série est comptabilisée.

Toutes les EC doivent être exécutées sur la poutre. Les roulades, appuis tendus renversés et maintiens ne peuvent pas remplir les EC

COMPOSITION (JURY E)

NOUVEAU - **Entrées sans valeur** :

Toutes les entrées sans valeur seront généralement reconnues comme « A » (sauf entrée à cheval et accroupie) : elles seront pénalisées de **0,10 pt MAIS** compteront dans le nombre de VD exécutées. (*exemple : entrée équerre A*).

Si une entrée A codifiée ne remplit pas l'exigence (*exemple : saut appel 1 pied, montée jambe libre à l'arabesque non dans la continuité*), elle ne sera pas reconnue en A, sera pénalisée de **0,10 pt MAIS** comptera dans le nombre de VD exécutées.

RAPPELS :

- Essai sans exécuter un élément (course à vide) : 0.30 pt.
- Le Twist est une rotation avant.
- La cloche : au bénéfice de la gym pour la rotation Avant ou Arrière.

EXECUTION ARTISTIQUE

Ce n'est pas « J'AIME OU J'AIME PAS ». Des critères précis sont écrits. C'est ce que la gymnaste exécute et comment elle l'exécute.

Les juges devront se caler lors des premières gymnastes mais après ne devront en parler que s'il y a vraiment beaucoup d'écart à ce niveau. Si une solution ne peut être trouvée, le jury D fera comme toujours lors de désaccord.

Les mouvements latéraux en tant que partie d'une combinaison de mouvement, il devrait y avoir au moins un mouvement de transition (par exemple un sur place avec un mouvement des bras et l'autre un déplacement).

EXIGENCES TECHNIQUES

Le Saut sissonne ne figure plus dans les exigences du code (section 9 –art.9.3) mais on doit voir une position oblique des jambes.

Valeur de liaison : dans le cas de liaison gymnique, les sauts peuvent être identiques.

Exemple : *saut changement de jambe + saut changement de jambe = VL + 0.10 pt, une seule C, ne peut pas remplir l'EC1.*

Un **Bonus Série de + 0,10 pt** est possible pour des séries gymniques ou mixtes de 3 éléments minimum à partir de B+B+C (dans n'importe quel ordre).

Nous autorisons toujours les sorties de poutre d'un côté ou d'un autre malgré la précision du code FIG.

5. SOL

CONTENU DE L'EXERCICE

Parmi les 8 éléments pris en compte, il doit y avoir au minimum :

3 gymniques + 3 acrobatiques + 2 éléments au choix.

La sortie est la dernière ligne acrobatique prise en compte (*la VD la plus élevée est prise en compte*)

Pas de sortie accordée si seulement une ligne acrobatique est exécutée.

Une ligne acrobatique doit être constituée, **au minimum, de 2 éléments acrobatiques avec envol, dont un salto**, liés directement.

EXIGENCES DE COMPOSITION : 4

E.C.2 : salto avec rotation longitudinale (min.360°)

E.C.3 : salto avec double rotation transversale

E.C.4 : Salto ar et av (sauf renversement libre) dans la même ou différente ligne acro

Les EC 2 - 3 et 4 doivent être exécutées dans une ligne acrobatique.

COMPOSITION (JURY E)

Si l'exercice se termine avec un élément acrobatique (pas de chorégraphie après la dernière acro) : **pénalité de 0,10 pt.**

Il n'y a plus de pénalité pour absence d'un tour 360° minimum sur un pied.

SORTIES

Une seule ligne ACROBATIQUE exécutée :

*Exemple 1 : Rondade-flip-salto arrière tendu *Rondade-flip*

Exemple 2 : Rondade-flip-salto groupé Salto avant tendu

Exemple 3 : Rondade-flip-salto arrière groupé.....Rondade-flip-salto arrière

• **Répétition**

- Jury D : pas de VD – 7 éléments comptabilisés
- Jury E : **pas de sortie – 0,50 pt** et fautes de réception

*Plus de pénalité à 0,30 pt pour rondade-flip

Dans tous les autres cas, la sortie est considérée commencée, la ligne acrobatique prise en compte, même si la réception du salto n'est pas faite sur les pieds d'abord.

Exemples :

Rondade-flip-salto ar groupéSaut de mains-salto avant (chuté, non arrivé sur les pieds d'abord)

- Jury D : pas de VD - 7 éléments comptabilisés
- Jury E : Fautes de réception (1 pt de chute ou fautes générales si pas de chute)

ATTENTION : le jury D ne donne pas l'EC4.

AMENAGEMENT FSCF

Pour les réceptions en fente **des éléments acrobatiques arrière** : pas de déduction si maîtrisées.

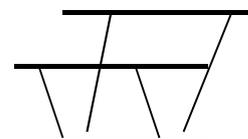
EXECUTION ARTISTIQUE

Ce n'est pas « J'AIME OU J'AIME PAS ». Des critères précis sont écrits. C'est ce que la gym exécute et comment elle l'exécute.

Les juges devront se caler lors des premières gymnastes mais après ne devront en parler que s'il y a vraiment beaucoup d'écart à ce niveau. Si une solution ne peut être trouvée, le jury D fera comme toujours lors de désaccord.

9. MODIFICATION DE HAUTEUR DES BARRES

COMMISSION NATIONALE de GYMNASTIQUE FEMININE



DEMANDE de MODIFICATION de la HAUTEUR des BARRES ASYMETRIQUES

(à effectuer après le contrôle des licences avant chaque horaire)

ASSOCIATION :

N° gyms	NOMS et Prénoms	Catégorie	Autorisation accordée*	
			OUI	NON

Rayer mention inutile

* à remplir par le Président du jury

- Les deux barres doivent être montées de la même hauteur.
- Elles doivent être remises après utilisation à la hauteur réglementaire.

Nom et signature du
demandeur (entraîneur)

Nom et signature de la (ou du)
Responsable du Jury

* Une gymnaste est autorisée à monter les barres après contrôle de la (ou du) Responsable du Jury sous les conditions suivantes :

- que les pieds de la gymnaste, en suspension à la barre supérieure, touchent le tapis
- OU que le bassin de la gymnaste, en suspension à la barre inférieure, touche le tapis

NB :

- La hauteur des barres est déterminée au début de la compétition pour un écartement maximum de 1.80 m réglementaire, et le reste tout le temps de la compétition.

03/ GYMNASTIQUE MASCULINE

1. DESISTEMENT DE JUGE

1.1 QUI DOIT-IL INFORMER ?

Dans le cas de désistement, Il est indispensable d'informer :

- l'organisateur pour la logistique (hébergement, repas, ...),
- la FSCF, Pascal Le Gouic (pascal.legouic@fscf.asso.fr)
- le responsable des juges de la compétition, Maurice Forest (forest.maurice@sfr.fr).
- Bien sûr, il ne doit pas oublier d'informer son club.

1.2 QUAND DOIVENT-ILS ETRE INFORMES ?

Le plus tôt possible est le mieux pour l'organisation.

2. CONSIGNES AUX JUGES

2.1 DEVOIRS DES JUGES

- La carte de juge **ET LA LICENCE** doivent être présentées au responsable du jury pour signature, au début de la compétition
- Les juges devront être munis du **programme FSCF** de l'année 2016 avec les erratas 2016 de la gymnastique masculine. Les jury D et le responsable du jury dans les championnats en individuel doivent avoir le code FIG version 2013-2016 (version juillet 2015).
- Bien se préparer en vue de sa tâche
 - o Connaissances approfondies du code de pointage FSCF et FIG
 - o Des mouvements à l'agrès
- Les juges peuvent être appelés à juger dans les jurys D ou E selon leurs compétences
- Donner sa note très rapidement et faire la moyenne sans commentaire, afin de contribuer au bon déroulement du concours

2.2 SERMENT DES JUGES

Je m'engage à :

- faire appliquer le règlement en toute impartialité
- faire respecter les règles qui régissent la gymnastique au sein de la Fédération Sportive et Culturelle de France
- donner à tout moment l'exemple d'une conduite loyale et sportive

2.3 RAPPEL DES QUOTAS JUGES

Art. 245. Toute association doit fournir des juges, pour le bon fonctionnement des compétitions. Le juge expert désigné par la Commission de Gymnastique Masculine peut aussi représenter son association et être comptabilisé pour le nombre de juge demandé. Seuls les juges en possession d'une carte de juge de gymnastique masculine de la FSCF peuvent noter.

Nombre de juges minimum	
1 à 4 gyms	1 juge
5 à 8 gyms	2 juges
9 à 12 gyms	3 juges
> à 12 gyms	4 juges

Les associations qui ne fourniront pas le nombre de juges demandé, se verront appliquer une **amende de 200 Euros** par juge manquant (chèque libellé à l'ordre de la FS.C.F).

Tout juge affecté dans le jury, ou remplaçant et absent sans excuse valable le jour de la compétition entraîne pour l'association l'ayant proposé une amende pour juge absent.

Tout juge absent à la suite de la défection de ses individuels, qui survient **moins de 15 jours** avant la date de la compétition entraînera une amende pour juge absent.

La présence des juges est pour **toute la durée** de la compétition. Un juge arrivant en retard ou quittant la compétition avant l'heure prévue entraînera une amende pour juge manquant.

Les associations ne pourront pas participer l'année suivante, si elles ne s'acquittent pas de ces amendes.

2.4 TENUE VESTIMENTAIRE

La tenue est obligatoire. Dans le cas où cette tenue ne serait pas respectée, le juge se pourrait se voir interdire l'accès aux terrains ou aux salles.

Pour les dames	Pour les messieurs
<ul style="list-style-type: none">- Pantalon gris ou jupe grise- Corsage blanc avec blazer bleu marine- Chaussures de sports blanches ou de gym blanches	<ul style="list-style-type: none">- Pantalon gris- Chemise blanche avec cravate, blazer bleu marine- Chaussures de sports blanches ou de gym blanches

2.5 APPELS DES JUGES

L'appel du jury se fera à **l'heure indiquée** sur les horaires et suivi d'une réunion du jury de 30mn. **La présence des juges est obligatoire.** Dans le cas de retard, le juge se pourrait se voir interdire l'accès aux terrains ou aux salles.

Les juges devront **obligatoirement présenter les cartes de juges et leur licence.**

Les juges en réserve, seront affectés, selon les absences et les besoins, pour toute la journée, par le Président du jury.

En cas de refus, ils seront considérés comme absents.

2.6 LA NOTATION

La référence pour la notation est le code FSCF. Le code FIG version 2013-2016 (version juillet 2015) est la référence pour toute difficulté codifiée, plus les erratas du programme FSCF 2016.

Le code de pointage 2013 a modifié le port de l'écusson sur les léotards. Il est précisé que le gymnaste doit avoir **obligatoirement** un écusson ou un insigne ou une inscription précisant le nom du club. Le flochage est autorisé.

Les inscriptions du nom du club sur les bandes latérales du maillot ne sont pas acceptées.

Pénalisation par le responsable des juges : 0,3 pour la compétition

Au sol, si la sortie est un **élément répété**, le juge doit retenir le 1^{er} élément exécuté. Le 2^{ème} élément (sortie) qui est répété n'est pas pris en compte (valeur 0). Le jury D comptera la sortie (valeur 0) + 9 éléments et le groupe sortie (valeur 0). Le responsable du jury et le jury E ne pénaliseront pas pour « pas de sortie ».

« En honneur, le jury D comptabilise d'abord la sortie puis élimine l'élément de plus basse valeur... » (art. 413 p CP-S-3 du programme fédéral)

Une sortie salto avant ou arrière **groupé** aux anneaux, aux barres parallèles et à la barre fixe est une difficulté FSCF.

En Honneur, les éléments FSCF ne sont pas pris en compte et n'ont aucune valeur.

Les valeurs de l'élément sortie et du groupe sortie sont 0. Le gymnaste sera pénalisé de 0,5 pour flexion des jambes par le jury E mais ne sera pas pénalisé par le responsable du jury pour « pas de sortie ».

Il est demandé aux **responsables du jury** d'être vigilants sur la **reconnaissance** des difficultés et en particulier :

Au sol	le salto latéral (groupe 4)
Aux arçons	l'abaissement des hanches dans les sorties par l'appui renversé
Aux anneaux	les éléments d'élan à une position de maintien (groupe 3) 4 éléments maxi des groupes 3 et 4 (à revoir)
Au saut	les positions groupées, carpées et tendues
Aux barres parallèles	les reprises des barres bras fléchis Les demi-élan supplémentaires
A la barre fixe	les déviations par rapport à la verticale dans les éléments par l'appui renversé et ceux avec ½ tour L'angle de dislocation des élan circulaires Adler Les abaissements

Les gymnastes des catégories Cadets 2, Juniors 2 et Seniors 2 peuvent exécuter aux arçons, anneaux, barres parallèles et barre fixe des mouvements 3^{ème} ou 4^{ème} ou 5^{ème} degré adultes.

Les notes seront majorées

Les gymnastes de la catégorie Pupille 2 peuvent exécuter les mouvements des 4^{ème} et 5^{ème} degré pupilles. Les notes sont majorées. Pour les Pupilles 2, les notes ne sont pas majorées.

Révéler la passion qui vous anime !



Fédération Sportive et Culturelle de France ■ 22, rue Oberkampf ■ 75011 Paris
T +33(0) 1 43 38 50 57 ■ F +33(0) 1 43 14 06 65 ■ fscf@fscf.asso.fr ■ www.fscf.asso.fr